Commune de MERTERT

MAERTERT-WAASSERBËLLEG Administration communale de Mertert

1-3 Grand-Rue L-6630 Wasserbillig

Tél.: + 352 74 00 16 – 1

www.mertert.lu

Section reservée à l'administration cor	nmunale
FORMULAIRE DE DECLARATION DE TR	RAVAUX
Référence projet :	
Date d'introduction :	
Date d'entrée en commune :	

Sections réservées au déclarant				
COORDONNEES DU DECLARANT				
Nom et Prénom				
Numéro et rue				
Code postal et localité				
N° de téléphone				
E-mail				
DONNEES DU PROJET				
Adresse (si différente du celle du déclarant)				
Numéro(s) cadastral(aux)				
Contenance de la/des parcelle(s)				
Section				
Lieu-dit				
Les travaux concernent	Le terrain	L'imme	uble	
Descriptif des travaux envisagés				
Travaux d'entretien, de réparation	, et de remplacements exté	rieurs :		
Mise en peinture de façade				
Isolation de façade				
Réfection de la toiture				
Remplacement des menuiser	es extérieures (sans modifi	cation des dimensions des ouv	vertures)	
Mise en place de protections	Mise en place de protections solaires			
Début envisagé des travaux				

N.B. : Même si les travaux ne sont pas soumis à une autorisation de construire délivrée par le bourgmesti	e, cela ne dispense pas que ces travaus
soient conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables dans la commune.	e, cold the dispense pus que ces it avaax

p		
Fait à		
Le		
Signature du déclarant		

La commune de Mertert s'engage à respecter vos droits en matière de protection des données selon la législation en vigueur sur le traitement des données à caractère personnel. Ces données sont stockées et utilisées exclusivement à des fins de traitement de votre demande ou prise de contact. Après expiration du traitement de votre demande, vos données sont effacées, pourvu que vous le demandiez et que des délais de conservation légaux ne s'opposent pas à un tel effacement.

ANNEXE — DOCUMENTS MINIMUMS A FOURNIR POUR TOUTE DECLARATION DE TRAVAUX

Le présent formulaire dument complété et signé par le maître d'ouvrage,
Un descriptif écrit des travaux prévus ainsi que les dimensions afférentes,
Des photos illustratives de la situation existante avant le début des travaux,
Un ou plusieurs croquis, selon les renseignements à fournir, représentant le projet prévu,
Des copies, photos ou extraits de brochures du matériel qui sera mis en œuvre,
Le choix des matériaux et couleurs,
La localisation des travaux sur le terrain privé,
Le début des travaux envisagé.

N. B. : La déclaration de travaux est à remettre à l'administration communale au moins 5 jours ouvrables avant le début souhaité des travaux en un seul exemplaire soit par dépôt en mains propres à la réception, soit par courrier, soit au format PDF à l'adresse <u>urbanisme@mertert.lu</u> en un seul exemplaire.

Le début des travaux peut commencer après un délai de 30 jours calendrier compté à partir de la date de signature de l'accusé de réception du dossier à la maison communale signé et délivré par le bourgmestre. Passé ce délai et sans réponse du bourgmestre, la déclaration de travaux est considérée comme acceptée.

ogement Nature Klima